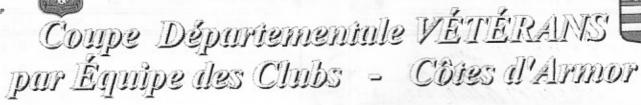




Feuille de Match



			FFPJP, 13 rue Trigance, 1300	2 MARSEILLE
Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jeg	gat, 56230 Queste	mbert	CD22PJP, 18 rue Pierre de	Coubertin, 22440 Ploufragan
Valeur des parties : Tê	te à Tête = 2	pts /	Doublette = 3 pts	/ Triplettes = 5 pts
FFPJP - Ligue de Bretagne - Comité 2	22 PJP	1	Tour n°	3
Date: 10/06/16	Li	eu: Y	FFINIAC	
A Equipe n°: 2	A	١	B Equipe n°:	1 B
Club: PERROS	*(Audigment own things in		Club: PLERI	N
CAPITAINE / COACH	1		CAPITA	INE / COACH
NOM + Prénom	n° licence		NOM + Prénom	n* licence
A Composition Eq	quipe	A	B Composi	tion Equipe B
NOM + Prénom	n° licence	* n°	NOM + Prénom	n° licence *
MONNIEC Modelin	22170%	1	RIOU Leaunin	e 02246250
BELLOIR Philippe	2217029	2	Guillou Jac	ques 022 US109
BONNIEC Rene	2217025	3	JAWORSKY 9	lerard 02246039
GRALEWSKI Patrick	2217020	4	LE GUEVEL	Juy 022 46084
LEMEUR Michel	7602574	5	PHELEP Jean	Paul 1022 H5165
MALEGOL Gilles	2217145	6	KERBELLEC	Jean claude 022 45027
SYMONEAUX Etienne	22 17068	7	LEVEY Benna	nd 03505705
LE GAC Your	22 20002	8		

^{*} Si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

NOM + Prénom	n° licence
--------------	------------

	ARBITRE	The state of the s	Committee with declaration to
NOM + Prénom			n° licence

En cas d'Incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Responsable : Daniel CADIC - 02 96 28 21 26 - cadic_daniel@orange.fr Comité de Pilotage 22 du CDV : André MÉVEL - Paulette THOMAS - André THONET - Rémy PECHEUX

Membres:

^{*} contrôle licences sur le fichier excel fourni par Comité 22 PIP. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.



Coupe Départementale Vétéran 22 PJP par Équipe des Clubs - FDM Verso ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS



A	Club de : PERROS 2		A		B	Club de : PLE	RIN 1			B
	n° NOM - Prénom	SCORE	PTS		n°	NOM - Prénoi	n	SCORE	PTS	
S	1 MOINNEC Madelin	6	2(0)	contre	1	Rivo Jean	hine	13	0-2	1
TÊTES	2 MALLOIN Philippe	13	2-0	contre	2	JAWORSK		11	0-2	ÊT
TÊ	3 CAPIFNSKI Polinik	10	2-0	contre	3	1	Lacques	13	0-2	ES
ď	4 SYMONIAUX BLOWN	13	2-0	contre	4	KERBELLEC	-1. claude	8	0-2	a
ES	5 LETTEUR Tichel	8	2-0	contre	5	LEGUEVEL	1 guy	13	0-2	E
TÊTI	6 MALEAN Gille-	13	2-0	contre	6	PHELEPTE	110	7	0-2	E
F	S/TOTAL PT	TS >	6			0	S/TOTAL	PTS >	5	S
	1 BONNITC Madeleine 2 LE GAC Yres	13	3-0	contre	1 2	Riou Jea LE GUEVE		3	0 3	
res	1 LE MOUR Michel 2 BELLOIR Philyse	13	3-0	contre	2	JAWORSK PHELEP J	y gerard	10	(O) 3	DO
BLET	1 MALEGOL filles 2 GRALEWSKI Patrick	13	30	contre	2	GUILLOU KERBELLE	Jacques C).claus	1	0-3	UBLE
\supseteq	Joueur remplacé n° 1: [F MEUR]	Wichel	0		Joueu	ır remplacé n° 1 :				
DO	Joueur remplaçant n° 1 : SYMONE AV	xete	uhe		Joueu	ır remplaçant n° 1 :	2000			ES
	Joueur remplacé n° 2 :				Joueu	ır remplacé n° 2 :				
	Joueur remplaçant n° 2 :		1000		Joueu	ır remplaçant n° 2 :				
	S/TOTAL P	TS >	9				S/TOTAL	PTS >	0	
LETTES	1 BONNIEC Modeline 2 SYMONEAUX ENEME 3 LE MEUR Nichel 1 MALLOIR Philippe 2 CRRLENSKI Palinih 3 MALEGOL Gills	13	5-0	contre	1 2 3 1 2 3	JAWORSK LE GUEV GUILLOU	Jacque Paul	13	0-5 0-5	TRIPLE
0	Joueur remplacé n° 1 :				Jouer	ır remplacé n° 1 :	-	-		
TRI	Joueur remplaçant n° 1 :				Jouer	ır remplaçant n° 1 :				TES
	Joueur remplacé n° 2 :				-	ır remplacé n° 2 :				
	Joueur remplaçant n° 2 :			15	Joues	ır remplaçant n° 2 :				
	S/TOTAL P						S/TOTAL	PTS >	5	
A	Total Général Equipe A PTS :	> 20			B	Total Général	Equipe B	PTS >	15	
agn	ante : Equipe A n° 2	du Cl	ub de	Y	ens	2-				
0	ante : Equipe B n° 1	du Cl	ub de	P	6	Enlin				
	ante: Equipe			-	Arhit	ari	e: .	1	ine Fau	ipe
erda	ture Capitaine Equipe A		Signati	ure de l'	Albit	re	Signat	ure Capita		
erda			Signati	ure de l'	Aibic	re	Signat	ure Capita		

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée

Le club ayant gagné la rencontre doit transmettre : les résultats (tél ou mail) dès le soir de la rencontre au référent CDV et les feuilles de match (mail ou poste) dès le jour suivant les rencontres au référent CDV.

Référent CDV: Daniel CADIC - 19, rue Marcel Pagnol - 22600 LOUDEAC - 02 96 28 21 26 - cadic daniel@orange.fr